

BULLETIN DE DOCUMENTATION

Allocution de Monsieur Didier REYNDERS
Vice-Premier Ministre
et Ministre des Finances

A l'occasion de la réception de
Nouvelle année 2006

Hôtel des Finances
23 janvier 2006

Monsieur le Secrétaire d'Etat,
Monsieur le Chef de Cabinet du Roi,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Avant tout, je désire vous remercier pour les vœux que Monsieur le Président du Comité de direction vient de m'adresser en votre nom.

Je tiens par ailleurs à saluer ici la présence d'une délégation de la Régie des Bâtiments qui nous rejoint désormais chaque année.

Permettez-moi à mon tour de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année nouvelle, tant pour chacun de vous que pour ceux qui vous sont proches.

X
X X

Depuis l'an 2000, la Belgique est chaque année parvenue à réaliser un équilibre budgétaire.

En 2005, nous venons en effet – pour la sixième fois consécutive – de clore l'année en affichant un équilibre ou un excédent limité.

Cet équilibre budgétaire nous permet d'honorer l'engagement pris dans le cadre du programme de stabilité 2005-2008. Notre pays répond également aux exigences du pacte de stabilité et de croissance.

Pour son 175^{ème} anniversaire, la Belgique se place une fois de plus dans le peloton de tête budgétaire de la zone euro.

En dehors de nous, il n'y a en effet que deux autres pays, à savoir la Finlande et l'Espagne, qui parviennent à réaliser en 2005 un équilibre budgétaire ou un excédent.

Alors que nous atteignons l'équilibre, le déficit budgétaire de la zone euro va en s'amplifiant et se situe à un niveau proche des 3 %.

Au fil du temps, notre taux d'endettement s'est réduit de manière considérable.

Partant d'un niveau record de plus de 137 % du PIB en 1993, notre taux d'endettement est en effet redescendu sous la barre symbolique des 100 % dix ans plus tard, et continue depuis lors à se réduire en passant à 94,7 % en 2004 et 94,3 % en 2005.

L'apparent ralentissement de la réduction observé en 2005 découle bien sûr de la reprise d'une part importante de la dette de la SNCB, représentant pas moins de 2,5 % du PIB. Abstraction faite de cette reprise de dette de quelque 7,4 milliards d'euros, notre taux d'endettement serait en effet ramené à 91,8 % du PIB.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que le taux d'endettement ne cesse d'augmenter dans la zone euro, passant de 70,8 % à 71,7 en 2005.

Au moment où notre taux d'endettement culminait à plus de 137 % du PIB en 1993, celui-ci était de près de 70 points de pour cent plus élevé que la moyenne des pays de l'actuelle zone euro.

En 2005, cet écart n'est plus que de 22,6 points de pour cent, ce qui illustre l'ampleur du chemin qui a été parcouru.

Cette tendance se poursuivra dans les prochaines années.

La réduction du taux d'endettement doit par ailleurs être mise en parallèle avec la constitution de réserves dans le Fonds de vieillissement.

La réduction du taux d'endettement et la constitution concomitante de réserves font partie des lignes de force de notre politique budgétaire, qui est axée sur la prise en charge du coût du vieillissement.

X

X X

Ces résultats budgétaires ont été atteints malgré une croissance économique revue à la baisse.

Début 2004, l'économie mondiale a en effet commencé à se gripper, en raison notamment de la hausse des produits pétroliers, ainsi que d'un climat économique international moins favorable.

Après un premier trimestre peu engageant, la croissance s'est légèrement améliorée au cours de l'année dernière et les indicateurs ont montré une amélioration de la confiance.

En ce début d'année 2006, l'indice Bel 20 vient de battre son ancien record datant d'il y a plus de sept ans déjà.

Conformes aux prévisions les plus récentes, les recettes fiscales ont connu en 2005 une augmentation de 5,3 % par rapport à 2004.

Les taux de progression les plus élevés s'observent en matière de droit d'enregistrement (+20,5 %), de précompte mobilier (+16 %), de versements anticipés (+ 5,5 %) et de TVA (+ 5,4 %).

L'augmentation des droits d'enregistrement, dont le produit est quasi intégralement versé aux régions, reflète non seulement la bonne tenue du secteur immobilier, mais vient aussi illustrer le fait qu'historiquement la plupart des baisses d'impôts ont généré une hausse du volume des recettes.

La transposition de la directive sur l'épargne et l'important succès remporté par la *Déclaration Libératoire Unique* ont manifestement concouru à la progression des recettes du précompte mobilier, qui ne pourra que s'amplifier si le nouveau régime de *régularisation fiscale* rencontre à son tour le succès escompté.

La progression des versements anticipés reflète la bonne position bénéficiaire des entreprises.

Allant de pair avec une reprise de la confiance des consommateurs, l'augmentation des recettes de la TVA a connu un rebond en cours d'année, après un début assez faible tôt dans l'année.

Le fait que, s'inscrivant dans le prolongement de la suppression de la contribution complémentaire de crise et de l'indexation des barèmes fiscaux, la réforme fiscale de 2001 soit désormais totalement d'application ne peut bien sûr que générer des effets retours positifs.

Avec le recul, on ne peut que se réjouir de ce que la réforme fiscale, dont d'aucuns avaient à l'origine jugé l'ampleur excessive, soit aujourd'hui totalement appliquée, et qu'elle ait de surcroît encore été complétée par un large éventail de mesures complémentaires favorables aux contribuables.

A titre personnel, je suis particulièrement satisfait que le Parlement vienne, en élargissant l'application du décumul à certaines catégories de revenus de remplacement, de renforcer la dimension sociale de la réforme fiscale, conformément à ce que j'avais initialement proposé.

X
X X

Il me paraît important de souligner que les recettes fiscales que l'Etat fédéral transfère aux autres pouvoirs publics augmentent de 8,9 %.

Cette forte progression ne trouve pas seulement son origine dans l'importante augmentation du produit des impôts régionaux collectés par l'Etat, mais aussi dans l'application des mécanismes de la loi spéciale de financement qui ont pour effet de majorer de 6,1 % l'IPP et la TVA transférés, ainsi que dans l'augmentation significative du financement alternatif de la sécurité sociale.

Au niveau du budget des voies et moyens, l'augmentation des recettes fiscales est par contre réduite à 2,1 %.

Ceci méritait, me semble-t-il, d'être mis en exergue.

X
X X

L'année 2006 sera marquée par l'entrée en vigueur du nouveau régime fiscal des intérêts notionnels, dont les commentateurs ont souligné qu'il constituait sans doute la principale innovation fiscale depuis la réforme de 1962.

Faisant suite à la réforme de l'impôt des sociétés du 24 décembre 2002 qui avait déjà réduit le taux nominal de l'impôt à 33 % (venant de 40,17 %, avec la cotisation complémentaire de crise), le régime des intérêts notionnels permet à la Belgique d'afficher désormais un taux réel de l'impôt des sociétés d'environ 26 %.

C'est pour cette raison qu'avec le soutien de notre cellule d'investissement étranger, le Premier Ministre et moi avons mené des missions de promotion en Asie et aux Etats-Unis, afin de casser notre ancienne image de pays où l'on pratique des taux élevés, et de replacer la Belgique dans le peloton de tête européen des pays les plus attractifs pour les investissements étrangers.

C'est dans la même optique, que nous entendons aussi poursuivre la réduction de la pression fiscale sur le travail qui a déjà régressé de 44,7 % en 1998 à 42,8 % en 2005 et que le gouvernement souhaite ramener à 41,8 % en 2006.

X
X X

Durant les années 2006-2007, nous serons amenés à nous activer sur les nouveaux chantiers que le conseil des ministres a ouvert dans son plan d'action du 13 janvier dernier.

Nombreux sont en effet les points de ce plan qui nous concernent :

- la Régie des Bâtiments sera évidemment au cœur de l'optimalisation de la gestion des bâtiments que nous mènerons avec un partenaire privé ;
- l'Administration des Douanes et Accises sera pour sa part associée à la mise en œuvre, en faveur d'une circulation des marchandises à la fois plus fluide et plus rapide, d'un projet pour garantir la sécurité de toute la chaîne logistique, et plus particulièrement des ports.

Les citoyens qui remplissent scrupuleusement leurs obligations fiscales seront quant à eux satisfaits d'apprendre que le produit supplémentaire de la lutte contre la fraude fiscale devra désormais être partiellement réinvesti de manière à bénéficier aux « bons payeurs ».

X
X X

Parallèlement aux efforts déjà largement fructueux menés, sous la conduite du Secrétaire d'Etat Hervé JAMAR, pour lutter contre la fraude fiscale, il importe d'approfondir avec une même détermination l'enracinement de la nouvelle culture au sein du SPF Finances, de façon à rendre, de manière tangible pour les citoyens, moins conflictuels les rapports avec l'administration.

Le management et les dirigeants ont de toute évidence un rôle crucial à jouer en ce domaine : il leur appartient en effet de montrer l'exemple, en s'investissant dans la réalisation de cet objectif et en veillant à ce que des effets concrets soient chaque jour davantage perceptibles sur le terrain.

Certaines initiatives contribuent à faire évoluer l'image que les citoyens se font de l'administration.

C'est ainsi par exemple que, depuis la mise en place du nouveau service des décisions anticipées, de nombreux commentateurs ont souligné l'évolution importante que son existence a permis d'observer dans le cadre des rapports avec l'administration.

De même, les nouvelles missions qui nous ont été confiées l'année dernière en matière de créances alimentaires ou d'intervention énergie sont de nature à mieux faire percevoir le fait que nous soyons au service des citoyens.

Il va toutefois de soi que c'est dans les domaines les plus sensibles, comme ceux liés au contrôle fiscal, que nous devons surtout être attentifs à faire progresser la qualité des rapports entre les citoyens et l'administration.

Nous devons en effet veiller à ce que ceux-ci se déroulent dans un esprit de respect mutuel.

X

X X

Malgré les mesures prises pour assurer la maîtrise des dépenses des départements, il a une fois de plus été possible de dégager les moyens nécessaires pour poursuivre les investissements visant à moderniser progressivement les différents secteurs du SPF Finances.

A cet égard, le succès remporté en matière de titrisation des créances fiscales a permis de dégager des moyens complémentaires, en vue d'opérer des

investissements devant aboutir de manière structurelle à une meilleure perception des impôts dus.

Comme on le voit, les pièces du puzzle de la modernisation continuent à se mettre progressivement en place.

La modernisation représente bien sûr un travail de longue haleine qui doit être mené sans désespérer, avec détermination et ténacité.

X

X X

Comme vous, Monsieur le Président, je me réjouis pour les collaborateurs du SPF Finances de ce que l'intégration dans les nouvelles échelles barémiques ait pu être menée à bon port en 2005.

Ceci nous permettra, comme vous l'avez souligné, de prolonger nos travaux en vue de procéder à l'intégration dans les nouvelles fonctions.

Comme vous le savez, je suis aussi très heureux d'avoir pu obtenir le déblocage que nous attendions tous en ce qui concerne le dossier des directeurs régionaux et des présidents de comité d'acquisition, qui fait l'objet d'une attention prioritaire.

X

X X

L'année 2005 fut particulièrement dense.

Durant cette année, le SPF Finances a été sur tous les fronts.

Il a en effet non seulement fallu assumer au jour le jour l'ensemble de nos missions traditionnelles, mais aussi poursuivre les travaux de la modernisation en chantier, mener à bien des initiatives novatrices, assumer de nouvelles missions parfois inattendues et faire face à une activité législative et parlementaire particulièrement intense.

Tout cela ne fut possible que grâce à beaucoup d'investissement personnel et de compétence au sein de nos diverses équipes.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de tout ce que nous avons pu faire.

Et meilleurs vœux à vous, et à ceux qui vous sont proches pour 2006.

